

SUCCESS SOL 1/22

Date de création : 06/12/2019 Date de révision : 06/12/2019 Version : 01 / FRANCE

# SECTION I : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit SUCCESS SOL

Code du produit /

Autorisation de mise

sur le marché

2190760

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation** Insecticide

REACH PC27, produit de protection des plantes

Produit phytopharmaceutique

Granulés (GR)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur SBM Life Science S.A.S

60, chemin des Mouilles

69130 Ecully France

+33 (0)4 37 64 32 00 (pendant les heures de travail uniquement)

Email: sds@sbm-company.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

ORFILA INRS Centre 01 45 42 59 59

**Antipoison** 

#### **SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.



SUCCESS SOL 2/22

Date de création : 06/12/2019 Date de révision : 06/12/2019 Version : 01 / FRANCE

Dangers physiques:

Non classé

Dangers pour la santé :

Non classé

Dangers pour l'environnement :

Danger à long terme (chronique) pour l'environnement aquatique, catégorie 3 – Aquatic Chronic 3 – H412 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Mélange soumis à étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : Aucun

Pictogrammes de danger : Aucun

Mention d'avertissement : Aucune

### Mentions de danger :

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence :

P101	En	cas	de	consultation	ďun	médecin,	garder	à	disposition	le	récipient	ou

l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P261 Éviter de respirer les poussières.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P501 Eliminer le contenu/récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé

en accord avec la réglementation nationale.

#### Mentions supplémentaires :

**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



SUCCESS SOL 3/22

Date de création : 06/12/2019 Date de révision : 06/12/2019 Version : 01 / FRANCE

#### Etiquetage supplémentaire :

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

#### 2.3 Autres dangers

Eviter la formation de poussières : les nuages de poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

#### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substances

Sans objet

#### 3.2 Mélanges

#### **Nature Chimique**

GR: granulés

# **Composants dangereux**

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008.

			Classification			
Ingrédients	Ingrédients  N° CAS / N° CE / N° Index  N° REACH / Enreg.		Règlement 1272/2008/CE	Danger Environnement	% (m/m)	
Spinosad (ISO)	168316-95-8 434-300-1 603-209-00-0	/	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M=10	0,10 <= x < 0,25	

#### **Autres informations**

Pour le texte complet des mentions H indiquées dans cette section, se reporter à la section 16.



SUCCESS SOL 4/22

> Date de création: 06/12/2019 Date de révision : 06/12/2019

Version: 01 / FRANCE

#### **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

### 4.1 Description des premiers secours

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de Conseils généraux

sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison

ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.

Inhalation Sortir la victime au grand air et la maintenir au repos dans une position

confortable pour respirer. En cas de gêne persistante, consulter un

médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les

paupières écartées pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer.

Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

Contact avec la peau Enlever tout vêtement souillé et laver soigneusement avec de l'eau

courante.

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Ingestion Appeler un médecin. Ne pas faire vomir.

Ne rien donner à une personne inconsciente.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Pas de données disponibles.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Risques** Pas de données disponibles.

**Traitement** Pas d'antidote spécifique connu.

Traitement symptomatique.



SUCCESS SOL 5/22

Date de création : 06/12/2019 Date de révision : 06/12/2019 Version : 01 / FRANCE

#### **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens appropriés - Eau pulvérisée ou brouillard d'eau

Mousse résistant à l'alcool

- Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

- Poudre chimique / poudre sèche

Moyens inappropriés - Jet d'eau

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, une fumée noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager.

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

# 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet.

Appareil respiratoire autonome.

Informations supplémentaires

Rester en amont des flammes.

Refroidir les emballages à proximité des flammes en les aspergeant d'eau.

Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.



SUCCESS SOL 6/22

Date de création : 06/12/2019 Date de révision : 06/12/2019 Version : 01 / FRANCE

### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions pour les non-secouristes

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.

Précautions pour les secouristes

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.

Porter un équipement de protection individuelle adéquat.

Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et

non protégées.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes pour le confinement

Contenir le déversement et récupérer du matériel si cela est possible.

Méthodes de nettoyage

Balayer et pelleter le produit solide, en humidifiant légèrement si nécessaire. Puis le recueillir dans un récipient approprié pour

élimination.

Nettoyer la zone touchée avec de l'eau.

Rincer la zone avec de l'eau pour enlever tout résidu.

Autres conseils Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et

l'environnement.



SUCCESS SOL 7/22

Date de création : 06/12/2019 Date de révision : 06/12/2019 Version : 01 / FRANCE

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.

#### **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Ne pas respirer les poussières. Ne pas fumer.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Eloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements à la terre, y compris lors des transvasements.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou

protégé.

Mesures d'hygiène

Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou

autres sources d'ignition, et possédant un équipement électrique

fumer.

Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant la réutilisation.



SUCCESS SOL 8/22

Date de création : 06/12/2019 Date de révision : 06/12/2019 Version : 01 / FRANCE

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver le récipient bien fermé, hors de la portée des enfants.

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri des rayons

directs du soleil et à l'écart de toute source d'ignition.

Ne pas exposer à l'humidité.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans

le même local.

**Matériaux appropriés** Stocker uniquement dans l'emballage d'origine.

Bouteilles en PEhd

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Insecticide granulés.

Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.

### SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

# 8.1 Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition ne sont pas déterminées pour le mélange.

Pour les composants :

Types d'exposition (professionnelles, biologiques)	Composants	NoCAS	Valeur limite d'exposition	Sources de l'exposition	m.à.j	Base
VLEP 8 heures	Spinosad (ISO)	168316-95-8	0,3 mg/m <sup>3</sup>	1	/	Fournisseur

#### **Autres informations:**

Pas d'autres informations disponibles.



SUCCESS SOL 9/22

> Date de création: 06/12/2019 Date de révision : 06/12/2019

Version: 01 / FRANCE

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Contrôles techniques appropriés

Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à

proximité des postes de travail.

#### Équipement de protection individuelle

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

**Protection respiratoire** Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières.

**Protection des mains** Eviter le contact avec les mains. Se laver soigneusement les mains

après manipulation.

En cas de manipulation prolongée ou répétée, il est préférable de porter

des gants imperméables conformes à la norme NF EN 374.

Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de

perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

Protection des yeux Eviter le contact avec les yeux.

Protection de la peau et

du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de appropriés.

Enlever et laver les vêtements souillés avant réutilisation.

Toutes les parties du corps en contact avec le produit devront être

soigneusement lavées.

**Protections thermiques** Non concerné

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement



SUCCESS SOL 10/22

> Date de création: 06/12/2019 Date de révision : 06/12/2019 Version: 01 / FRANCE

Contrôles pour la protection de l'environnement

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.

Ne pas utiliser lors d'épisodes venteux ou si des pluies sont en cours.

### **SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** Solide granulés

Couleur Blanc à beige

Odeur Pas de données disponibles

Seuil olfactif Non disponible

pН Non disponible

Point de fusion / point

de congélation

Non disponible

Point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition

Non déterminé

Point éclair Non applicable

Taux d'évaporation Non disponible

Inflammabilité (solide/gaz)

Non inflammable - EC A.10 -

Limites supérieures /

inférieures

d'inflammabilité ou limites d'explosivité Non disponibles

Pression de vapeur Non déterminée

Non déterminée Densité de vapeur

Densité relative 1.3 - 1.6

SS SBM

SUCCESS SOL 11/22

Date de création : 06/12/2019 Date de révision : 06/12/2019 Version : 01 / FRANCE

Solubilité dans l'eau Non déterminée

Coefficient de partage

n-octanol/eau

Non déterminé

Température d'auto-

inflammabilité

> 400°C - EC A.16 -

Température de décomposition

Non disponible

Viscosité dynamique Non applicable

**Propriétés explosives** Non explosif – EC A.14 -

Propriétés comburantes Pas de données disponibles

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations disponibles.

### **SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

# 10.1 Réactivité

**Réactivité** Pas de données disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

recommandées de stockage et d'utilisation.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de données disponibles.



SUCCESS SOL 12/22

Date de création : 06/12/2019
Date de révision : 06/12/2019
Version : 01 / FRANCE

Version : 01 / FRANCE

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Températures élevées.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières incompatibles Pas de données disponibles.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus dans les conditions recommandées de stockage et d'utilisation.

somaniono recommanaces de electrage et a anneanem

En cas d'incendie, le produit peut libérer par décomposition thermique

des gaz toxiques de type COx.

# **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

# 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

DL50 > 2000 mg/kg - Rat -

Préparation similaire - OECD 423 -

Toxicité aiguë par inhalation

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

CL50 > 5,18 mg/l - Rat, 4 H -

Spinosad



SUCCESS SOL 13/22

Date de création : 06/12/2019 Date de révision : 06/12/2019 Version : 01 / FRANCE

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

DL50 > 2 000 mg/kg - Rat -

Préparation similaire, OECD 402 -

Irritation / corrosion cutanée

Non irritant pour la peau – OECD 404, préparation similaire -

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Non irritant pour les yeux - OECD 405, préparation similaire -

Sensibilisation respiratoire

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

### Evaluation de la cancérogénicité :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Spinosyn A : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

# Evaluation de la mutagénicité sur cellules germinales :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Spinosyn A : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.



SUCCESS SOL 14/22

Date de création : 06/12/2019 Date de révision : 06/12/2019 Version : 01 / FRANCE

### Evaluation de la toxicité pour la reproduction :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Spinosad:

NOAEL = 10 mg/kg bw/day - Rat, toxicité sur le parent, le développement et la reproduction -

NOAEL = 10 mg/kg bw/day - Lapin, toxicité maternelle -

NOAEL > 50 mg/kg bw/day - Lapin, toxicité sur le développement -

#### Tératogénicité:

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Spinosyn A : N'a provoqué ni malformations congénitales ni autres effets chez le fœtus, même à des doses ayant provoqué des effets toxiques chez la mère.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique / exposition répétée) :

Exposition unique : Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Spinosad : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que cette substance n'est pas classée comme ayant une toxicité spécifique

pour certains organes cibles

Exposition répétée : Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Spinosad : s'est révélé la cause de vacualisation des cellules de différents

tissus chez les animaux.

Les niveaux de doses qui ont produit ces effets étaient plusieurs fois supérieurs à tous ceux auxquels on s'attend d'une exposition due à

l'utilisation.

Effet sur les organes suivants : reins, foie, rate, thyroïde, estomac,

ganglions lymphatiques.



SUCCESS SOL 15/22

Date de création : 06/12/2019 Date de révision : 06/12/2019 Version : 01 / FRANCE

#### Danger par aspiration:

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Informations supplémentaires

Pas d'autres informations disponibles.

# **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Pas de données disponibles sur le mélange.

#### 12.1 Toxicité

**Toxicité pour les** CL50 = 4 mg/l **poissons** Cyprinus carpio

96 heures Spinosad

Toxicité pour les CE50 > 1 mg/l (OECD 202)

invertébrés aquatiques Daphnia magna

48 heures Spinosad

**Toxicité pour les** CE50 = 0,079 mg/l **plantes aquatiques** Diatomée (navicule)

> 120 heures Spinosad

CE50 = 6,1 mg/l Anabaena flos-aquae

120 heures Spinosad

Toxicité pour les

abeilles

DL50 <sub>orale</sub> > 0,057  $\mu$ g/abeille DL50 <sub>contact</sub> > 0,0036  $\mu$ g/abeille

Apis mellifera Spinosad

SS SBM

SUCCESS SOL 16/22

Date de création : 06/12/2019 Date de révision : 06/12/2019

Version: 01 / FRANCE

Toxicité pour les vers

de terre

CL50 > 458 mg/kg Eisenia foetida

14 jours

Toxicité pour les

oiseaux

CL50 > 5 156 mg/kg - voie alimentaire -

Anas platyrhynchos

14 jours

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Biodégradabilité** Pas de données disponibles pour le mélange.

Spinosad (ISO) Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices

de l'OCDE/EC.

Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Biodégradation < 1 % - 28 jours, OCDE 301B ou équivalente -

**Koc** Pas de données disponibles.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Pas de données disponibles pour le mélange.

Spinosyn A (actif Facteur de bioconcentration (FBC) : 114 / Potentiel modéré de

similaire) bioconcentration

12.4 Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Pas de données disponibles pour le mélange.

**Spinosyn A** Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5 000).

Coefficient de partage (Koc) = 35 024



SUCCESS SOL 17/22

Date de création : 06/12/2019 Date de révision : 06/12/2019 Version : 01 / FRANCE

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

**Évaluation PBT et vPvB** Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme PBT ou

vPvB à des niveaux > 0,1%.

#### 12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Aucune autre donnée disponible. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions

pour l'environnement lors de l'application du produit.

### SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Généralités** Eviter les écoulements dans l'environnement.

Manipuler les emballages entamés comme le produit lui-même.

Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.

Produit Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une

entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par

les autorités compétentes.

Emballages contaminés Vider complètement le récipient. Ne pas jeter dans les poubelles

ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en

déchèterie ou par un organisme agréé.

## **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Le mélange est non classé au titre du transport.



SUCCESS SOL 18/22

Date de création : 06/12/2019 Date de révision : 06/12/2019 Version : 01 / FRANCE

#### ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	/
14.2 Nom d'expédition	/
des Nations Unies	
14.3 Classe(s) de danger	/
pour le transport	
14.4 Groupe d'emballage	/
14.5 Danger pour	/
l'environnement	

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

#### **IMDG**

14.1 Numéro ONU	/
14.2 Nom d'expéditions	/
des Nations Unies	
14.3 Classe(s) de danger	/
pour le transport	
14.4 Groupe d'emballage	/
14.5 Danger pour	/
l'environnement	

### IATA

14.1 Numéro ONU	/
14.2 Nom d'expédition	/
des Nations Unies	
14.3 Classe(s) de danger	/
pour le transport	
14.4 Groupe d'emballage	/
14.5 Danger pour	/
l'environnement	

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

S'assurer que les personnes qui assurent le transport connaissent les précautions et les manipulations à effectuer dans l'éventualité d'un accident ou d'un déversement.



SUCCESS SOL 19/22

Date de création : 06/12/2019 Date de révision : 06/12/2019 Version : 01 / FRANCE

# 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil

Pas de données disponibles.

#### SECTION 15: INFORMATIONS RELATIVES Á LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations supplémentaires

Classement ICPE D	Décret 2014-285	du 3	Mars	2014	modifiant	la	nomenclature	des
-------------------	-----------------	------	------	------	-----------	----	--------------	-----

installations classées pour la protection de l'environnement :

ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014 révisée en Octobre

2014): non classé

Conformité aux annexes REACH

Les composants mentionnés en section 3.2 ne sont pas cités, en date de réalisation de la présente FDS :

- dans l'Annexe XIV du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant

la liste des substances soumises à autorisation

- dans l'Annexe XVII du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains

mélanges et articles dangereux.

### Dispositions particulières :

Le mélange répond aux exigences du Règlement CE 1107/2009 relatif aux produits phytopharmaceutiques.

#### 15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce mélange.



SUCCESS SOL 20/22

Date de création : 06/12/2019 Date de révision : 06/12/2019 Version : 01 / FRANCE

#### **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

### Texte des mentions de danger (phrases H) mentionnées dans les Section 2 et 3 :

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

#### Texte des classes et des catégories de danger citées dans les Sections 2 et 3 :

Aquatic Acute 1 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique – Catégorie de danger 1 – Aquatic Chronic 1 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique – Catégorie de

danger 1 -

Aquatic Chronic 3 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique – Catégorie de

danger 3 -

### Abréviations et acronymes

ADI / DJA Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

voies de navigation intérieure

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

route

ARfD Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë
ATE/ETA Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë
BCF Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration

No.-CAS Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)

No.-CE Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)

CEx Concentration d'Effet pour X%

CEbx Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale CErx Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale

CLP Classification, Labelling, Packaging regulation

Clx/lCx Concentration d'Inhibition pour X% CLx/LCx Concentration Létale pour X%

Conc. Concentration

DLx/LDx Dose Létale pour X%

DMEL Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale

DNEL Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet

DSENO Dose Sans Effet Observable EC Number EINECS and ELINCS Number

EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS Inventaire européen des substances chimiques notifiées

EN/NE Norme européenne

# SBM LIFE SCIENCE

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au

Règlement (CE) No. 1907/2006/CE amendement 830/2015/CE



SUCCESS SOL 21/22

Date de création : 06/12/2019 Date de révision : 06/12/2019 Version : 01 / FRANCE

EU/UE Union Européenne

IATA International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association

Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises

dangereuses

IBC International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous

Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques

dangereux en vrac (Recueil IBC)

ICPE Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

IMDG International Maritime Dangerous Goods: Code maritime international des

marchandises dangereuses

Koc Coefficient d'absorption

LOEC/LOEL Concentration/Dose minimale avec effet observé

MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships -

Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

NOEC/NOEL Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés.

NOEC/NOEL en anglais.

N.O.S./N.S.A Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs

OCDE Organisation de coopération et de développement économique

OMS Organisation Mondiale de la Santé

OSHA Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail

PBT Persistent, Bioaccumulative and Toxic subtances / Substance persistante,

bioaccumulable et toxique

PNEC Predicted No Effect Concentration / Concentration prédite sans effet sur

l'environnement

Pow Coefficient n-octanol / eau

REACH Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises

dangereuses

S.A/A.S Substance Active

STOT Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles

SVHC Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante

TWA Valeur limite de moyenne d'exposition VLEP Valeur Limite d'Exposition Professionnelle

vPvB Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et

bioaccumulable

UN/NU Nations Unies

#### Méthodes utilisées :

La classification du mélange SUCCESS SOL a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé.

#### Informations complémentaires :

Pas d'autres données disponibles.



SUCCESS SOL 22/22

Date de création : 06/12/2019 Date de révision : 06/12/2019 Version : 01 / FRANCE

#### Objet de la révision :

Il s'agit de la version 01 de ce document.

Elle répond aux exigences de l'Annexe II modifiée du Règlement REACH 1907/2006/CE et à celles du Règlement CLP 1272/2008/CE.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

#### Informations supplémentaires :

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 830/2015 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.